

Le Président

N/Réf : AP/NB/MF

Paris le 04 MARS 2021

Madame la Ministre,

Le bloc communal porte les deux tiers de l'investissement public local et s'associe pleinement à la relance. En pleine période d'incertitude sanitaire et de crise économique et sociale grandissantes, le Gouvernement s'est engagé à faciliter l'accès des communes et les intercommunalités aux dotations d'investissement.

Cependant, notre attention est attirée sur les difficultés rencontrées pour constituer les dossiers de subvention et plus particulièrement sur les délais contraints pour déposer les demandes en préfecture. La plupart des préfectures fixent en effet des dates limites en pleine période de préparation budgétaire alors que tous les budgets primitifs déterminant les différents projets d'investissement n'ont pas été adoptés.

Dans ce cadre, l'AMF propose d'étendre et d'uniformiser au niveau national les dates limites de dépôts des demandes. La majorité des assemblées délibérantes des communes et des intercommunalités vote leur budget primitif fin mars-début avril. La date limite de dépôt des dossiers pourrait être décalée au 30 mai.

Par ailleurs, l'analyse des versements réalisés au titre des dotations d'investissement semble révéler une sous-consommation régulière des crédits de paiement à hauteur de 20% environ depuis plusieurs années alors que des collectivités ayant présenté des projets éligibles n'ont pas été retenues.

Afin de suivre la consommation des crédits de paiement votés en lois de finances au titre de la DETR et de la DSIL, l'AMF demande communication des montants des versements réalisés en 2020 et la publication régulière des tableaux de bord des versements 2021. Ces informations sont indispensables à l'analyse de l'impact des engagements du Gouvernement en faveur de la relance.

Pour réduire les écarts entre les montants des crédits votés de DETR et de DSIL et le montant des versements effectifs, l'AMF propose la mise en place de mesures correctrices garantissant ainsi une amélioration de la consommation des crédits.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la cohésion des territoires et
des relations avec les collectivités territoriales
20 Avenue de Ségur
75007 Paris